PROGRAMME
ASIE-PACIFIQUE

LE SOMMET FRANCO-CORÉEN ET UNE NOUVELLE ÉTAPE DE LA COOPÉRATION STRATÉGIQUE

Autonomie stratégique, coopération nucléaire et de défense, sous-marins à propulsion nucléaire : les défis de l'institutionnalisation

Dr. Cheong Seong-Chang / Directeur adjoint de l'Institut Sejong,
Associé au programme Asie-Pacifique de l'IRIS

Octobre 2026

PRÉSENTATION DE L'AUTEUR

Dr. Cheong Seong-Chang / Directeur adjoint de l'Institut Sejong, Associé au programme Asie-Pacifique de l'IRIS

Dr. Cheong Seong-Chang est directeur adjoint de l'Institut Sejong, *think tank* sud-coréen de premier plan. Il est également président du Forum coréen sur la sécurité nucléaire.
Titulaire d'un doctorat en science politique de l'université Paris-Nanterre, il a été conseiller pour la Présidence de la République et au sein du ministère de la Réunification et du ministère de la Défense sud-coréens. Son ouvrage « La face cachée de Kim Jong-un, politique et stratégie du dirigeant nord-coréen », traduit en français par Alexandre Haym paraitra courant avril 2026 chez l'atelier des cahiers.

PROGRAMME
ASIE-PACIFIQUE

Par son poids économique, démographique et la persistance d'une multitude de défis politiques, stratégiques et sécuritaires, l'Asie-Pacifique fait l'objet de toutes les attentions. Le programme Asie-Pacifique de l'IRIS et son réseau de chercheurs reconnu à l'échelle nationale et internationale se donnent pour objectif de décrypter les grandes dynamiques régionales, tout en analysant de manière précise les différents pays qui la composent et les enjeux auxquels ils sont confrontés.
Les champs d'intervention de ce programme sont multiples : animation du débat stratégique ; réalisation d'études, rapports et notes de consultance ; organisation de conférences, colloques, séminaires ; formation sur mesure.
Ce programme est dirigé par **Marianne Peron-Doise**, directrice de recherche à l'IRIS, et **Emmanue Lincot,** directeur de recherche à l'IRIS et professeur à l'Institut catholique de Paris.

iris-france.org

@InstitutIRIS

@InstitutIRIS

institut_iris

IRIS

IRIS - Institut de relations internationales et stratégiques

© IRIS - Tous droits réservés

POURQUOI LA CORÉE ET LA FRANCE À L'ÈRE DE LA MULTIPOLARITÉ : L'« AUTONOMIE STRATÉGIQUE » COMME POINT DE CONVERGENCE

Le changement le plus significatif de la diplomatie des sommets franco-coréens en 2026 ne réside pas dans la multiplication des rencontres. Il tient au fait que, cinq mois à peine après avoir élevé leur relation au rang de « partenariat stratégique global » à Séoul le 3 avril, les deux pays ont commencé, le 8 septembre à Paris, à donner une traduction concrète à ce partenariat par des accords, des dialogues de haut niveau, des coopérations entre entreprises et des échanges militaires. Au lendemain du sommet d'avril, j'avais souligné que la tâche suivante de la relation franco-coréenne ne consistait pas à forger une nouvelle rhétorique, mais à mettre en place des mécanismes opérationnels pérennes : instances de concertation diplomatique et de défense, feuille de route de la coopération de défense, concrétisation industrielle de la coopération nucléaire et coopération en matière de sous-marins nucléaires d'attaque (SNA).[1] Le sommet de septembre a répondu en grande partie à cette exigence, tout en mettant clairement en lumière les lacunes institutionnelles qui restent à combler.

Réduire ce sommet au simple renforcement d'une relation bilatérale ne permet pas d'en saisir pleinement la portée stratégique. Lors de la déclaration conjointe à la presse, le président Emmanuel Macron a souligné qu'en cette période de recomposition du monde, la Corée et la France devaient agir ensemble dans les domaines de la défense, de la sécurité, de la technologie et de l'énergie, tout en préservant chacune leur « souveraineté » et leur « autonomie stratégique ». L'autonomie stratégique ne signifie pas ici rejeter les alliances ni adopter une neutralité mécaniquement équidistante entre les États-Unis et la Chine ; elle renvoie plutôt à la capacité de juger et d'agir par soi-même, ainsi qu'à l'élargissement de ses marges de choix dans les domaines touchant aux intérêts nationaux essentiels, aux chaînes d'approvisionnement, à la technologie et à la sécurité. Le président français est allé jusqu'à affirmer que l'action commune des deux pays leur permettait d'échapper à toute « vassalisation » par quelque grande puissance que ce soit, qualifiant cette démarche de « coalition des indépendants » et estimant que la relation franco-coréenne en offrait une illustration exemplaire.[2]

[1] Cheong Seong-Chang, « L'avènement de l'ère du “partenariat stratégique global” franco-coréen et les devoirs qui restent à accomplir : les défis de l'institutionnalisation et de la concrétisation au regard du sommet Japon–France », *Sejong Focus*, 13 avril 2026.

[2] Présidence de la République française, « Visite d'État de Lee Jae Myung, Président de la République de Corée », 8 septembre 2026, https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2026/09/08/visite-detat-de-lee-jae-myung-president-de-la-republique-de-coree

La stratégie coréenne et l'autonomie stratégique française ne procèdent pas du même point de départ. La Corée fait de l'alliance Corée–États-Unis le pilier central de sa sécurité, tandis que la France, forte de sa dissuasion nucléaire, de son siège de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, de son industrie de défense souveraine et de ses territoires ultramarins, recherche une marge de manœuvre autonome plus large. Les deux stratégies peuvent néanmoins se rejoindre autour d'un même principe : renforcer ses propres capacités tout en élargissant son réseau de partenaires fiables. Le ministère coréen des Affaires étrangères a d'ailleurs récemment présenté la stratégie diplomatique du gouvernement comme une dynamique vertueuse dans laquelle « alliance, renforcement des capacités propres et solidarité » s'alimentent mutuellement, en posant comme principes cardinaux l'approfondissement de l'alliance Corée–États-Unis, le renforcement des capacités propres et la construction d'un vaste réseau de coopération. Dans cette perspective, la France n'est pas un substitut à l'alliance Corée–États-Unis, mais un partenaire stratégique complémentaire qui élargit les options de la Corée en matière diplomatique, sécuritaire, technologique et énergétique.[3]

La valeur stratégique de la France est particulièrement élevée à trois niveaux. Premièrement, elle est l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies (P5), une puissance dotée de l'arme nucléaire et un pilier de l'Union européenne (UE). Deuxièmement, en tant que puissance résidente de l'Indo-Pacifique, disposant de territoires ultramarins et de forces prépositionnées dans la région, elle peut relier la sécurité européenne à celle de l'Indo-Pacifique. Troisièmement, elle dispose de capacités de premier plan mondial dans des domaines — nucléaire, défense, espace, aéronautique, intelligence artificielle (IA), technologies quantiques — où la Corée a besoin de coopération et de diversification de ses approvisionnements pour accroître son autonomie stratégique. La France figure notamment parmi les principaux pays européens producteurs d'armement à avoir développé, dans certains secteurs stratégiques, des chaînes d'approvisionnement et des conceptions « ITAR-free » afin de réduire leur dépendance aux composants et technologies américains.[4] La coopération avec la France pourrait ainsi réduire la dépendance de la Corée aux équipements et composants soumis aux contrôles américains et élargir les options technologiques et d'approvisionnement de son industrie de défense. Dès lors, la question centrale de la

[3] Ministère des Affaires étrangères de la République de Corée, « Tenue du Seoul Diplomacy Forum 2026 de l'Académie nationale diplomatique de Corée », 4 septembre 2026 (en coréen). Le ministre des Affaires étrangères, Cho Hyun, y a présenté la diplomatie pragmatique du gouvernement comme une stratégie dans laquelle « alliance, auto-renforcement et solidarité » s'alimentent mutuellement. https://www.mofa.go.kr/www/brd/m_4076/view.do?seq=372415

[4] L'ITAR (International Traffic in Arms Regulations) est la réglementation fédérale américaine qui encadre l'exportation des technologies et composants militaires d'origine américaine ainsi que leur réexportation vers des pays tiers. La France fait depuis longtemps de la conception de produits de défense non soumis à l'ITAR (ITAR-free) un axe de sa stratégie industrielle.

coopération franco-coréenne doit passer d'une interrogation abstraite — « faut-il se rapprocher de la France ? » — à une question concrète : « dans quels domaines réduire mutuellement nos vulnérabilités et renforcer notre capacité d'action ? »

Pour que la coopération soit durable, il faut aussi que ce que le partenaire en retire soit clairement établi. Pour la France, la valeur stratégique de la Corée tient à quatre facteurs principaux. Premièrement, la Corée est l'un des partenaires asiatiques de premier plan, doté de fortes capacités de production et de délais de livraison relativement courts pour les munitions et les grands équipements de défense. Avec l'enlisement de la guerre en Ukraine, l'Europe se heurte à des goulets d'étranglement dans la production de munitions et d'équipements, et la Corée est de fait le seul partenaire asiatique capable d'offrir à la fois des capacités de production de masse et des délais compétitifs. Deuxièmement, la Corée dispose de solides capacités de construction navale et de maintenance des navires. La Corée étant compétitive au niveau mondial dans la construction rapide et en grande série de grands navires marchands, ses capacités de construction et de maintenance peuvent élargir le champ de la coopération avec la France en matière de maintenance, réparation et révision (MRO) des bâtiments et de coopération industrielle connexe. Troisièmement, son expérience de la construction et de l'exploitation de centrales nucléaires. Pour une France confrontée à des retards et à des surcoûts récurrents dans la construction de nouveaux réacteurs, la Corée, forte de son respect des délais et de sa chaîne d'approvisionnement en équipements, est un partenaire précieux. Quatrièmement, sa capacité à conjuguer industries de pointe et culture. Ses capacités de fabrication de semi-conducteurs, ses infrastructures d'IA et son industrie des contenus culturels au rayonnement mondial peuvent donner une substance concrète aux projets de « souveraineté technologique » et de « multilatéralisme culturel » portés par la France. Cette complémentarité constitue l'un des facteurs structurels qui expliquent l'engagement actif de la France dans l'approfondissement de sa relation avec la Corée.

En Europe, l'autonomie stratégique est parfois interprétée comme un renforcement de l'autonomie vis-à-vis des États-Unis ou comme une réduction de la dépendance à leur égard. Lors de ce sommet, le président Emmanuel Macron l'a toutefois présentée moins comme une prise de distance à l'égard d'une alliance particulière que comme le renforcement de la souveraineté et de la capacité d'action autonome. Si la Corée reprenait ce concept sans discernement, elle risquerait de susciter des frictions inutiles sur des dossiers en cours de négociation avec Washington, tels que l'approvisionnement en combustible de ses SNA, l'accord de coopération nucléaire civile Corée–États-Unis ou les négociations commerciales. Les conditions de sécurité de la Corée diffèrent de celles de la France. Il serait donc souhaitable que Séoul définisse sa coopération avec la France non comme une « autonomie vis-à-vis de

l'alliance », mais comme une « diversification des chaînes d'approvisionnement et des bases technologiques », et qu'elle en explique la démarche en amont à la partie américaine. De fait, les domaines dans lesquels la France dispose d'atouts, comme les réacteurs navals à uranium faiblement enrichi ou le traitement-recyclage commercial, sont aussi des domaines dans lesquels les États-Unis peuvent difficilement apporter leur concours à la Corée. Il faut être en mesure de démontrer, exemples concrets à l'appui, qu'il s'agit d'une complémentarité et non d'une concurrence.

Dans cette perspective, le sommet de septembre a fait passer à la phase de mise en œuvre l'élévation du partenariat décidée en avril, tout en ouvrant une nouvelle phase d'évaluation : jusqu'où la relation franco-coréenne peut-elle devenir véritablement stratégique ? Ses résultats ont été tangibles dans les domaines de la protection des informations de défense, du soutien logistique et de l'entraînement, des industries de pointe, de la culture et du nucléaire civil. Pourtant, il n'existe toujours ni instance régulière de concertation diplomatique et de défense à haut niveau, ni feuille de route de la coopération de défense ; et, dans le domaine des SNA, désormais érigé par la Corée en programme stratégique national, même une coopération portant sur des volets relativement peu sensibles — formation du personnel, sûreté, exploitation, maintenance — n'a pas été officialisée. La présente note examine conjointement ces deux dimensions : les « avancées substantielles » et l'« inachèvement stratégique ».

DE L'ÉLÉVATION DU PARTENARIAT EN AVRIL À SA MISE EN ŒUVRE EN SEPTEMBRE : LES RÉSULTATS CONCRETS DU SOMMET

Lors du sommet de Séoul du 3 avril, la Corée et la France ont élevé le « partenariat global pour le XXIe siècle », en vigueur depuis 2004, au rang de « partenariat stratégique global », et sont convenues d'élargir leur coopération à l'ensemble des domaines : politique, défense et sécurité, économie et industrie, technologies de pointe, nucléaire, Indo-Pacifique et enjeux globaux. La particularité du sommet de septembre est d'avoir traduit une part importante de ce vaste agenda en accords, en projets et en mécanismes concrets de haut niveau. Dans la déclaration conjointe à la presse, le président Lee Jae-myung a indiqué que les deux pays étaient convenus d'approfondir leur coopération selon six axes : défense et sécurité ;

économie et industrie ; industries de pointe, science et technologie ; échanges humains et sécurité des ressortissants ; culture ; enjeux internationaux.[5]

C'est d'abord dans le domaine de la défense et de la sécurité que l'institutionnalisation a progressé. En signant en septembre le protocole d'amendement à l'accord relatif à la protection des informations militaires classifiées, dont les termes avaient été arrêtés lors du sommet d'avril, les deux pays ont consolidé le socle sécuritaire de leurs échanges de renseignement militaire. Ils sont également convenus d'accélérer les négociations en vue de la conclusion rapide d'un accord d'acquisition et de soutien mutuel (ACSA : A*cquisition and Cross-Servicing Agreement*). L'ACSA constitue le cadre de base du soutien logistique qui permet aux forces armées des deux pays de se fournir mutuellement des biens et des services lors d'exercices conjoints, d'escales, d'opérations de secours en cas de catastrophe ou de missions extérieures, avec un règlement *a posteriori*. Si l'accord sur la protection des informations aménage « la porte par laquelle des informations sensibles peuvent être échangées », l'ACSA peut être considéré comme l'« infrastructure logistique » d'une coopération militaire récurrente. Une distinction s'impose toutefois : le résultat de septembre n'est pas la conclusion de l'ACSA en tant que telle, mais « l'accélération des négociations en vue de sa conclusion rapide ».[6]

L'interopérabilité opérationnelle a elle aussi franchi une étape. PÉGASE 26, mission de projection aérienne stratégique de l'armée de l'Air et de l'Espace destinée à valider les capacités de déploiement à longue distance et à conduire des exercices conjoints avec les partenaires indopacifiques, se déroule en 2026 sur un parcours d'environ 40 000 km reliant la France au Japon, à la Corée, à l'Indonésie, à l'Inde et au Moyen-Orient, *via* l'Arctique et l'Amérique du Nord. L'entraînement conjoint avec la Corée et les escales navales réciproques transforment une « coopération de défense » abstraite en activités militaires concrètes. Si ces activités sont à l'avenir inscrites dans la durée dans les domaines de la connaissance du domaine maritime (MDA : *Maritime Domain Awareness*, c'est-à-dire la capacité à appréhender de manière globale les activités des navires, des aéronefs et des menaces en mer), de la lutte anti-sous-marine, de la lutte contre les mines, de la recherche et du sauvetage, du soutien médical et de l'aide en cas de catastrophe, ainsi que du soutien cyber

[5] Présidence de la République française, « Déclaration conjointe du Président de la République française et du Président de la République de Corée », 3 avril 2026, https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2026/04/03/declaration-conjointe-du-president-de-la-republique-francaise-et-du-president-de-la-republique-de-coree
Présidence de la République de Corée (Cheongwadae), « Déclaration conjointe à la presse Corée–France (mardi 8 septembre) », 8 septembre 2026 (en coréen), https://www.president.go.kr/speeches/Atpu25UE.

[6] Présidence de la République de Corée (Cheongwadae), « Point de presse de Wi Sung-lac, directeur du Bureau de la sécurité nationale, sur les résultats de la visite d'État en France », 9 septembre 2026 (en coréen).

et spatial, la coopération de sécurité franco-coréenne gagnera considérablement en substance.[7]

Dans le domaine économique et des technologies de pointe également, les intentions exprimées en avril se sont traduites en septembre par des documents de mise en œuvre. Dans les domaines de l'IA, des semi-conducteurs et des technologies quantiques, un protocole d'accord (MOU) a été signé afin de promouvoir la recherche-développement (R&D) conjointe, de l'accès réciproque des *start-up* aux marchés et de l'accroissement des investissements, et un partenariat stratégique entre Samsung Electronics et la société française Mistral AI a été annoncé en présence des deux chefs d'État. L'Agence spatiale coréenne (KASA) et le Centre national d'études spatiales (CNES) ont conclu un arrangement de mise en œuvre relatif à la promotion de l'industrie spatiale, afin de soutenir l'accès des entreprises de chaque pays au marché de l'autre. La création d'un dialogue ministériel sur la stratégie industrielle revêt également une importance particulière, car elle permet de dépasser la logique des événements d'affaires ponctuels et d'instaurer un mécanisme de suivi continu des politiques industrielles, des chaînes d'approvisionnement et des questions d'investissement.

La coopération culturelle ne doit pas être considérée comme un volet périphérique de cette visite d'État, mais comme un résultat majeur qui a élargi l'assise sociale de la relation franco-coréenne. Les deux chefs d'État ont coprésidé à Saint-Paul-de-Vence, dans le sud de la France, le « Sommet Lumière », premier sommet international consacré au cinéma et à l'audiovisuel, et la Corée et la France ont présenté un « Partenariat Lumière » prévoyant un investissement de 500 millions d'euros de chaque côté dans les industries du cinéma et de l'audiovisuel sur cinq ans à compter de 2027. Si la coopération militaire, nucléaire et technologique renforce une relation centrée sur les institutions étatiques et les grands groupes, les échanges culturels, les échanges de jeunes et les échanges entre chercheurs élargissent l'assise sociale de la relation. Pour que le partenariat stratégique perdure au-delà des alternances politiques, cette assise sociale doit s'élargir dans le même mouvement.[8]

Le sixième axe, celui des enjeux internationaux, a lui aussi donné lieu à des éléments notables. S'agissant de la péninsule coréenne en particulier, le président Macron a exprimé un soutien allant au-delà de la rhétorique diplomatique habituelle. Il a affirmé que la Corée pouvait compter sur le soutien indéfectible de la France pour la paix et la sécurité de la péninsule, a salué la constance et la vision pragmatique du président Lee, et a en outre dénoncé le soutien

[7] Ministère des Armées et des Anciens combattants, « PEGASE 26 : nouvelle projection de la puissance aérospatiale », 31 août 2026, https://www.defense.gouv.fr/air/pegase-26/pegase-26-nouvelle-projection-puissance-aerospatiale

[8] Im Hyung-seop et Ko Dong-wook, « Le président Lee participe au sommet du cinéma et de l'audiovisuel… annonce d'un investissement de 800 milliards de wons sur cinq ans (synthèse) », *Yonhap News*, 7 septembre 2026 (en coréen).

apporté par la Corée du Nord à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, ainsi que l'aide que Pyongyang reçoit en contrepartie pour ses propres programmes militaires. Par ailleurs, s'agissant du détroit d'Ormuz, les deux chefs d'État sont convenus de se coordonner en faveur de la liberté de navigation et de la stabilité des chaînes d'approvisionnement. La coopération avec la France présente ici l'intérêt d'élargir les options permettant de concevoir des contributions multinationales et fonctionnelles conformes au droit international et aux procédures nationales, telles que la lutte contre les mines, la protection des navires, le renseignement et la surveillance, ou le soutien logistique et médical.[9]

Il serait cependant réducteur d'évaluer ce sommet à l'aune de simples chiffres, tels que les « seize documents de coopération » signés. Accords, MOU, lettres d'intention (LOI : *Letter of Intent*, document préliminaire confirmant la volonté de coopérer en amont d'un contrat définitif) et accords d'investissement entre entreprises diffèrent par leur force juridique et leurs conditions de mise en œuvre. Il convient de distinguer et de suivre séparément les documents qui produisent des effets institutionnels immédiats, comme l'amendement à l'accord sur la protection des informations militaires classifiées ou la révision de l'accord aérien ; ceux dont les résultats ne seront effectifs qu'après la conclusion de contrats ultérieurs, comme la LOI entre Korea Hydro & Nuclear Power (KHNP) et Orano ; et ceux qui exigent des moyens budgétaires, des projets et l'affectation de personnels, comme les MOU entre instituts de recherche. À l'avenir, le critère d'évaluation de la diplomatie des sommets franco-coréens ne devrait plus être « combien de documents ont été signés ? », mais « combien ont été transformés en contrats, en projets communs ou en mécanismes institutionnels réguliers ? »

Marianne Péron-Doise, de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), estime que cette visite témoigne d'une nette progression qualitative de la relation franco-coréenne, mais que les échanges institutionnalisés et structurés restent insuffisants au regard de la convergence des intérêts dans les domaines de la défense, de l'énergie, du quantique et des semi-conducteurs. Soulignant que les deux pays, s'ils disposent d'un fort potentiel de coopération, sont aussi concurrents dans le nucléaire, l'armement et les industries de pointe, elle considère qu'en l'absence d'une mise en œuvre durable, les fragilités de la relation

[9] Présidence de la République française, *op. cit.* : 2
Présidence de la République de Corée (Cheongwadae), *op. cit.* : 5

pourraient ressurgir. Cette analyse souligne que la coopération franco-coréenne doit passer des « affinités entre chefs d'État » à des « institutions et projets pérennes ».[10]

Tableau 1 : Articulation entre les accords d'avril 2026 et les mesures de suivi de septembre

Domaine	Sommet de Séoul (avril)	Sommet de Paris (septembre)	Portée politique
Protection des informations de défense	Accord sur les termes de l'amendement de l'accord sur la protection des informations militaires classifiées	Signature du protocole d'amendement	Renforcement du socle institutionnel des échanges de renseignement
Soutien logistique	Pas encore d'accord concret	Accélération des négociations en vue d'une conclusion rapide de l'ACSA	Base logistique pour des exercices et des escales récurrents
Entraînement et escales	Annonce d'une escale et d'échanges en Corée dans le cadre de PÉGASE	Entraînement aérien conjoint et escales navales réciproques	Phase de validation concrète de l'interopérabilité
Industries de pointe	Intention de coopérer dans l'IA, les semi-conducteurs et le quantique	MOU de R&D conjointe, dialogue sur la stratégie industrielle, coopération entre entreprises	Passage du cadre politique aux investissements et aux projets
Enjeux internationaux	Volonté de coopérer sur le détroit d'Ormuz et l'Ukraine	Soutien à la politique coréenne sur la péninsule, critique de la coopération militaire entre la Corée du Nord et la Russie	Confirmation concrète d'un partenariat avec un membre du P5
Culture et échanges humains	Accord pour développer les échanges culturels et de jeunesse	Partenariat Lumière, révision de l'accord aérien, élargissement du programme vacances-travail	Élargissement de l'assise sociale de la relation
Nucléaire civil	Cadre de coopération couvrant l'ensemble du cycle du combustible	Dialogue de haut niveau, LOI sur une coopération de long terme dans l'enrichissement	Concrétisation simultanée de la chaîne d'approvisionnement et du canal politique

[10] Marianne Péron-Doise, « Visite d'État de Lee Jae Myung en France : où en est la coopération franco-coréenne ? », IRIS, 9 septembre 2026, https://www.iris-france.org/visite-detat-de-lee-jae-myung-en-france-ou-en-est-la-cooperation-franco-coreenne/

SNA	Aucun accord officiel	Aucun accord officiel	Chantier central inachevé, à traiter lors de la prochaine étape

Note : il convient de distinguer « conclusion » et « accélération des négociations », ainsi que « MOU/LOI » et contrats définitifs.

L'ESSOR DE LA COOPÉRATION NUCLÉAIRE : DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT À UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE DE LONG TERME

L'un des résultats concrets les plus importants du sommet de septembre sur le plan stratégique est la coopération dans le nucléaire civil. La Corée et la France sont toutes deux de grandes puissances du nucléaire civil, mais leurs points forts ne se recoupent pas entièrement. La Corée excelle dans la construction et l'exploitation de centrales ainsi que dans la chaîne d'approvisionnement industrielle, tandis que la France a constitué de longue date une base industrielle couvrant l'ensemble du cycle du combustible, notamment l'enrichissement de l'uranium ainsi que le traitement et le recyclage du combustible usé. Cette différence peut être source de concurrence sur les marchés d'exportation de centrales, mais elle peut au contraire fonder une complémentarité dans la chaîne d'approvisionnement et l'aval du cycle. Le « cycle du combustible nucléaire » désigne ici l'ensemble du processus qui va de l'approvisionnement, de la conversion et de l'enrichissement de l'uranium à la fabrication du combustible et à son utilisation en réacteur, puis à l'entreposage, au traitement et au recyclage du combustible usé, jusqu'au stockage définitif.

En avril, KHNP et le groupe français Orano ont signé un MOU de coopération couvrant l'ensemble du cycle du combustible. Le 8 septembre, ce MOU a été concrétisé par une LOI portant sur une coopération de long terme dans le domaine de l'enrichissement de l'uranium. Selon le communiqué officiel d'Orano, KHNP entend élargir son accès à de nouvelles capacités d'enrichissement occidentales et renforcer la sécurité et la diversification de son approvisionnement en combustible, et Orano souligne que cette coopération dépasse le cadre d'un partenariat entre entreprises pour traduire la volonté des deux pays de renforcer leur coopération stratégique. KHNP détient par ailleurs une participation de 2,5 % dans l'usine d'enrichissement Georges Besse II. En ce sens, la LOI de septembre marque moins le début

d'une nouvelle relation que l'approfondissement, à partir d'une participation capitalistique déjà existante, d'une coopération de long terme sur l'amont du cycle.[11]

Le résultat institutionnel le plus important est toutefois la décision des deux chefs d'État de lancer un « dialogue de haut niveau sur le nucléaire civil ». Si le rythme de la coopération entre entreprises peut varier selon la conjoncture des marchés ou les contrats individuels, un dialogue de haut niveau permet aux gouvernements de piloter de façon continue des dossiers de long terme tels que la chaîne d'approvisionnement, la R&D, la réglementation de sûreté et l'aval du cycle. Il serait souhaitable que ce canal s'organise autour de groupes de travail thématiques : services d'enrichissement et chaîne d'approvisionnement en combustible ; gestion du combustible usé et aval du cycle ; réacteurs de nouvelle génération, sûreté et radioprotection ; R&D conjointe et coopération dans les pays tiers. À terme, il faudrait une structure prévoyant des réunions annuelles ou régulières, ainsi qu'un compte rendu de l'état d'avancement par domaine aux sommets et aux dialogues ministériels.

La partie française a également ouvert la porte, de manière relativement explicite, à une coopération sur le combustible usé. Dans la déclaration conjointe de septembre, le président Macron a estimé que la coopération entre Orano et KHNP illustrait le renforcement de la coopération sur l'amont du cycle, et a indiqué soutenir les discussions entre les entreprises des deux pays sur le traitement et le recyclage du combustible usé ainsi qu'une vision commune de « l'aval du cycle du futur ». Alors que la saturation des capacités d'entreposage du combustible usé devient une réalité en Corée, il est important que se soient renforcées les conditions politiques permettant d'étudier de manière systématique, aux niveaux gouvernemental, industriel et scientifique, le système de traitement-recyclage de La Hague, la gestion des transports et des déchets, ainsi que le cadre réglementaire et la structure des coûts. Les déclarations politiques s'effacent avec le temps, mais les écrits restent. La teneur de ces propos devrait donc être expressément consignée dans les documents d'ordre du jour et le procès-verbal conjoint de la première réunion du dialogue de haut niveau sur le nucléaire civil.[12]

Ce dont il faut avant tout se garder dans ce domaine, c'est d'une approche qui ferait de la France un « moyen de contourner les contraintes américaines ». Les questions de

[11] Orano, « Orano et KHNP renforcent leur partenariat stratégique dans le cycle du combustible nucléaire en présence des dirigeants sud-coréen et français », 8 septembre 2026, https://www.orano.group/fr/actus/actualites-du-groupe/2026/septembre/orano-et-khnp-renforcent-leur-partenariat-strategique-dans-le-cycle-du-combustible-nucleaire-en-presence-des-dirigeants-sud-coreen-et-francais

[12] Présidence de la République française, *op. cit.* : 2
Cheong Seong-Chang, « La crise de l'entreposage du combustible nucléaire usé en Corée et l'alerte pour 2030 », *Notes*, IRIS, 13 août 2026, https://www.iris-france.org/la-crise-de-lentreposage-du-combustible-nucleaire-use-en-coree-et-lalerte-pour-2030/

l'enrichissement, du retraitement et de la gestion des matières nucléaires en Corée sont liées à un ensemble complexe de conditions : l'accord de coopération nucléaire civile Corée–États-Unis, le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), les obligations de non-prolifération, le transport et le retour des déchets, ainsi que la rentabilité économique. La coopération avec la France doit être conçue non comme un substitut aux négociations avec les États-Unis, mais comme un instrument complémentaire permettant à la Corée d'approfondir sa compréhension technique du cycle du combustible et de son aval, de renforcer sa capacité de négociation et de diversifier ses approvisionnements. Ce principe doit également s'appliquer pleinement à la coopération en matière de SNA.

Les prochaines étapes dans le domaine nucléaire sont dès lors claires. Premièrement, la première réunion du dialogue de haut niveau sur le nucléaire civil doit se tenir le plus tôt possible, puis ce dialogue doit être pérennisé sur une base annuelle. Deuxièmement, le gouvernement doit apporter un soutien institutionnel aux négociations commerciales visant à transformer la LOI KHNP–Orano en un véritable contrat d'approvisionnement de long terme. Troisièmement, le traitement et le recyclage du combustible usé, la radioprotection, la sûreté nucléaire, les réacteurs de nouvelle génération et la fusion doivent être gérés non comme des projets distincts, mais comme un portefeuille de long terme de la coopération nucléaire franco-coréenne. Si le sommet d'avril a ouvert le champ de la coopération, celui de septembre a créé des canaux politiques et des voies de mise en œuvre des projets. Ce qu'il faut désormais, ce sont des réalisations tangibles : contrats, projets de recherche conjoints et coopération réglementaire.

L'INSTITUTIONNALISATION DE LA COOPÉRATION DE DÉFENSE ET LES SNA COMME « PROCHAINE ÉPREUVE »

L'amendement à l'accord sur la protection des informations militaires classifiées, l'accélération des négociations sur l'ACSA, l'entraînement conjoint dans le cadre de PÉGASE et les escales navales réciproques examinés plus haut commencent à s'articuler en une dynamique d'ensemble. Une fois l'ACSA conclu et les exercices et escales inscrits dans la durée, les forces armées des deux pays pourraient passer d'une « relation où l'on se rencontre en cas de besoin » à une « relation où l'on agit ensemble de manière récurrente dès le temps de paix ». Pourtant, malgré ces progrès, s'agissant des SNA, domaine auquel la Corée doit se préparer sur le long terme, aucun point de départ n'a été posé pour une coopération intergouvernementale, même dans des domaines relativement peu sensibles et urgents tels

que la formation du personnel, la culture de sûreté nucléaire, la radioprotection, l'exploitation et la maintenance. C'est là l'un des principaux chantiers inachevés du sommet de septembre.

La coopération en matière d'armement appelle également une certaine vigilance. Les deux pays sont aussi en concurrence directe sur les marchés tiers. Les marchés sur lesquels ont percé l'obusier automoteur K9, le char K2 et l'avion de combat léger FA-50 coréens recoupent en grande partie les marchés potentiels des industriels français de la défense. Il est donc réaliste de concevoir la coopération en commençant par les domaines où la concurrence ne se pose pas. Il serait souhaitable de sélectionner deux ou trois projets pilotes dans des domaines qui n'entrent pas en conflit avec les ventes de systèmes complets — composants critiques de moteurs aéronautiques, sous-ensembles de systèmes de combat navals, MRO (maintenance, réparation et révision), mutualisation des infrastructures d'essais et d'évaluation —, puis de progresser vers le développement conjoint sur la base des résultats obtenus. L'atout français que constitue la non-soumission à l'ITAR, évoqué plus haut, pourrait lui aussi être mis à profit d'abord dans les composants et les matériaux plutôt que dans les systèmes complets.

Si la coopération en matière de SNA est abordée dans l'évaluation de ce sommet, ce n'est pas simplement parce que la France possède des SNA. Le « Plan de base pour le développement des sous-marins à propulsion nucléaire de la République de Corée », publié par le ministère de la Défense nationale le 26 mai 2026, définit les SNA comme une capacité essentielle pour faire face aux menaces nucléaires et balistiques nord-coréennes d'origine sous-marine, et annonce que le « programme Jang Bogo-N » sera conduit comme un programme stratégique national s'étendant sur une quarantaine d'années. Le ministère a fixé pour objectif la mise à l'eau du premier sous-marin au milieu des années 2030 et a rendu publics les éléments fondamentaux du programme, qui englobent la non-prolifération, la sûreté et la sécurité nucléaires ainsi que la gestion des déchets radioactifs. Par ailleurs, une instance de concertation interministérielle examine le cadre de réglementation de la sûreté nucléaire, les consultations avec l'AIEA et une loi spéciale, avec pour objectif de mettre en place d'ici 2027 les bases institutionnelles et politiques nécessaires au programme. Qui plus est, le programme est déjà entré dans sa phase budgétaire : le gouvernement a inscrit dans son projet de budget pour 2027 une nouvelle dotation de 96,6 milliards de wons pour le lancement du programme et la conception. C'est la première fois qu'un budget de développement de SNA figure directement dans le projet de budget du gouvernement, ce qui marque le passage d'une phase de réflexion à celle du lancement effectif de la conception. Ce à quoi il faut se préparer dès maintenant ne se limite donc pas à la conception de la coque et du réacteur : c'est l'ensemble

du système humain, organisationnel, réglementaire, de maintenance et de gestion des situations d'urgence.

La formation du personnel des SNA ne se résume pas à « former un certain nombre de membres d'équipage ». Il faut constituer un véritable écosystème comprenant les opérateurs de réacteur, les techniciens de maintenance en mécanique, en électricité et en nucléaire, les spécialistes de la radioprotection, les personnels chargés de l'assurance qualité et de la réglementation de sûreté, les instructeurs ainsi que les structures de gestion des situations d'urgence. Ces personnels ne peuvent être formés en peu de temps une fois le sous-marin achevé. Un dispositif itératif — sélection, formation théorique de base, entraînement sur simulateur, stages pratiques, qualification et formation continue — doit être mis en place en amont, parallèlement à la construction des bâtiments. Un SNA étant un programme de long terme dont l'exploitation dure plus de trente ans, même si sa construction prend une dizaine d'années, la « conception des ressources humaines et des institutions » au cours des premières années déterminera la sûreté et la disponibilité des décennies suivantes.

Si la France constitue un interlocuteur de comparaison et de coopération particulièrement utile, c'est parce que son expérience diffère de celle des États-Unis et du Royaume-Uni. La France exploite depuis longtemps des réacteurs navals utilisant de l'uranium faiblement enrichi (LEU : *Low-Enriched Uranium*), et a intégré à son système d'exploitation le rechargement périodique du combustible et les grands arrêts techniques de ses bâtiments à propulsion nucléaire. La Corée a elle aussi officialisé le recours au LEU dans le plan de base du ministère de la Défense nationale.

L'École des applications militaires de l'énergie atomique (EAMEA) de la Marine nationale constitue à cet égard une référence importante pour l'examen de ces possibilités de coopération. L'EAMEA forme les personnels militaires et civils du ministère des Armées dans le domaine nucléaire et propose une cinquantaine de cursus à environ 1 000 stagiaires par an en moyenne. Ses domaines d'enseignement couvrent les sciences et technologies nucléaires, la sûreté nucléaire, la radioprotection et la maîtrise des risques, ainsi que la propulsion nucléaire navale. Ce modèle ne saurait être reproduit tel quel en Corée, mais il est très utile d'étudier les systèmes de formation et de qualification dont se dotent les pays exploitant des SNA avant même le déploiement de leurs bâtiments. La question de savoir jusqu'à quels cursus la France serait disposée à donner accès à des personnels militaires étrangers devra faire l'objet de consultations spécifiques. Dans un premier temps, on pourrait envisager des

échanges sur les politiques de formation, la formation des instructeurs et la culture de sûreté, dans la limite des contenus et dispositifs susceptibles d'être partagés.[13]

Le domaine de la maintenance et du soutien dans la durée est tout aussi important. Le maintien en condition opérationnelle (MCO désigne le système global de soutien qui englobe la maintenance, les pièces de rechange, les personnels, le contrôle de la qualité et la gestion contractuelle nécessaires pour maintenir les bâtiments et les équipements en condition opérationnelle. L'indisponibilité périodique pour entretien et réparations (IPER) désigne les grands arrêts techniques programmés que les bâtiments français à propulsion nucléaire effectuent à intervalles réguliers. Même si la Corée parvient à construire des SNA, leur disponibilité effective risque de chuter fortement si les installations de maintenance, la gestion radiologique, les personnels de maintenance spécialisés dans les réacteurs, les pièces de rechange, l'assurance qualité et un cadre contractuel de long terme ne sont pas prêts. Le critère de réussite du programme SNA doit donc englober non seulement « la date de mise à l'eau du premier sous-marin », mais aussi « le nombre de sous-marins pouvant être exploités de manière stable sur trente ans ».[14]

C'est pourquoi le principe « priorité à la coopération Corée–États-Unis, coopération franco-coréenne en parallèle » est essentiel. Avec les États-Unis, il convient de faire avancer en priorité la sécurisation de l'approvisionnement en combustible LEU, la non-prolifération, les procédures juridiques et le consensus politique au niveau de l'alliance. Avec la France, une coopération parallèle peut être envisagée, centrée sur les domaines présentant un risque relativement faible d'interférer directement avec les négociations sur le combustible et les technologies menées avec les États-Unis : formation du personnel, culture de sûreté, radioprotection, organisation de la maintenance, MCO et IPER, ainsi que certains retours d'expérience en matière de validation technique. Il ne s'agit pas d'une « option de rechange » qui affaiblirait la coopération avec les États-Unis, mais d'une « diversification complémentaire de l'alliance » qui répartit les risques du programme stratégique national et accélère l'apprentissage.[15]

---

[13] Ministère des Armées et des Anciens combattants, « L'École des applications militaires de l'énergie atomique (EAMEA) », https://www.defense.gouv.fr/marine/mieux-nous-connaitre/ecoles-formations/lecole-applications-militaires-lenergie-atomique-eamea
Cheong Seong-Chang, « Orientations de la coopération franco-coréenne pour la formation des personnels des sous-marins à propulsion nucléaire », *Notes*, IRIS, 3 août 2026, https://www.iris-france.org/orientations-de-la-cooperation-franco-coreenne-pour-la-formation-des-personnels-des-sous-marins-a-propulsion-nucleaire/

[14] Cheong Seong-Chang, « Sous-marins à propulsion nucléaire : un soutien dans la durée aussi important que la construction. Le système de maintenance français IPER-MCO et les orientations de la coopération franco-coréenne », *Sejong Focus*, 28 juillet 2026.

[15] Cheong Seong-Chang, « Coopération franco-coréenne pour la construction du sous-marin à propulsion nucléaire (SNA) sud-coréen », *Notes*, IRIS, 1er juillet 2026, https://www.iris-france.org/cooperation-franco-coreenne-pour-la-construction-du-sous-marin-a-propulsion-nucleaire-sna-sud-coreen/

Sur le plan politique, il faut vérifier en amont, au niveau opérationnel, « le champ du possible et les lignes rouges », plutôt que d'attendre le prochain sommet. Des consultations exploratoires confidentielles pourraient être engagées entre les ministères de la Défense et les marines des deux pays, et une étude de faisabilité conjointe pourrait porter sur les échanges de formation avec des établissements tels que l'EAMEA, dans la limite des contenus susceptibles d'être partagés, ainsi que sur la formation des instructeurs, la culture de sûreté, la réponse aux urgences radiologiques, l'organisation de la maintenance et l'assurance qualité. Même si la France jugeait certains domaines sensibles et limitait la coopération, l'identification de ces limites constituerait en soi une information utile à la Corée pour concevoir ses propres systèmes de formation et de maintenance.

Tableau 2 : Approche progressive de la coopération franco-coréenne en matière de SNA

Phase	Axes de coopération prioritaires	Sensibilité	Objectif
Phase 1 : immédiate	Sélection, formation et instructeurs ; culture de sûreté ; radioprotection ; gestion des situations d'urgence ; retour d'expérience MCO/IPER	Relativement faible	Étude de faisabilité conjointe, séminaires, échanges entre établissements de formation
Phase 2 : après des progrès dans les négociations Corée–États-Unis sur le combustible et le cadre juridique	Installations de maintenance, assurance qualité, qualification du personnel, écosystème de soutien, certaines validations techniques	Moyenne	Création d'un groupe de travail intergouvernemental, définition du périmètre de coopération
Phase 3 : après les décisions de conception et d'acquisition des sous-marins	Coopération éventuelle sur certains équipements, services et vérifications	Élevée	Coopération sélective dans les limites du contrôle des exportations, du secret et de la non-prolifération

Note : le découpage en phases peut être ajusté en fonction de la sensibilité de la coopération et de l'avancement des consultations Corée–États-Unis ; il ne préjuge d'aucun transfert par la France de technologies de conception de réacteurs militaires ou de fabrication de combustible.

LES ENSEIGNEMENTS DE LA RELATION FRANCO-JAPONAISE : COMMENT TRANSFORMER LA DIPLOMATIE DES SOMMETS EN INSTITUTIONS

Pour évaluer de manière équilibrée le niveau de développement de la relation franco-coréenne, la comparaison avec la relation franco-japonaise est utile. Il ne s'agit pas pour la Corée de reproduire tel quel le modèle institutionnel japonais : l'histoire, la structure d'alliance et les intérêts industriels des deux pays diffèrent. L'essentiel est d'observer comment le Japon et la France ont progressivement traduit les accords conclus au niveau des chefs d'État en instances ministérielles, en accords juridiques, en feuilles de route, en comités réguliers et en projets communs.

Le Japon et la France ont tenu en avril 2026 la 8e réunion de leur dialogue « 2+2 » réunissant les ministres des Affaires étrangères et de la Défense. Ce format, dans lequel les ministres des Affaires étrangères et de la Défense des deux pays traitent ensemble des questions diplomatiques et de sécurité, a un poids politique et une capacité de coordination supérieurs à ceux des consultations sectorielles entre ministères. Le même jour, les ministres de la Défense ont signé une « feuille de route de la coopération de défense franco-japonaise » et ont confirmé que les deux pays se consulteraient et envisageraient des réponses appropriées si nécessaire pour leur sécurité ainsi que pour la paix et la stabilité régionales. L'ACSA franco-japonais a été signé en 2018 et est entré en vigueur en 2019, et l'accord relatif au transfert d'équipements et de technologies de défense est en vigueur depuis 2016. Une architecture à plusieurs niveaux, articulant renseignement, logistique, entraînement, technologies de défense et concertation politique, est donc déjà en place.[16]

L'accumulation est encore plus nette dans le domaine nucléaire. Sur la base d'un accord conclu au niveau des chefs d'État en 2011, le Japon et la France ont mis en place en 2012 un comité de coopération nucléaire, dont la 14e réunion s'est tenue en juillet 2026. Celle-ci a abordé un large éventail de sujets : politique nucléaire, réacteurs à neutrons rapides et cycle du combustible, fusion, aval du cycle et gestion des déchets ultimes, sûreté nucléaire et radioprotection. Lors de leur sommet d'avril 2026, les deux pays sont également convenus de renforcer leur coopération sur les réacteurs à neutrons rapides, le cycle du combustible et la fusion. En d'autres termes, la coopération nucléaire franco-japonaise est institutionnalisée

[16] Cheong Seong-Chang, *op. cit.*: 1

non par des MOU ponctuels, mais par l'accumulation, sur plus de dix ans, de réunions régulières du comité et de projets de R&D et industriels.[17]

Le premier enseignement de cette comparaison pour la relation franco-coréenne est qu'il faut « transformer l'énergie politique de la diplomatie des sommets en structures interministérielles récurrentes ». La confiance entre les chefs d'État et les visites d'État réciproques de 2026 ont créé une très forte impulsion ; mais si celle-ci ne débouche pas sur un 2+2 régulier ou un dialogue stratégique de haut niveau équivalent, sur l'ACSA, sur une feuille de route de la coopération de défense et sur la tenue annuelle du dialogue de haut niveau sur le nucléaire, elle risque de s'essouffler sous le gouvernement suivant. Plus que l'intitulé de la relation, ce qui compte est l'existence d'une structure dans laquelle les ministères compétents se réunissent chaque année pour faire le point sur les chantiers et assurer la continuité des budgets et des projets.

Le deuxième enseignement tient à la capacité de gérer séparément concurrence et coopération. Le Japon et la France sont eux aussi concurrents dans les domaines industriels et technologiques, mais ils ont bâti une coopération de long terme dans les domaines essentiels. Dans la relation franco-coréenne également, la concurrence est inévitable pour l'exportation de centrales clés en main ou sur certains marchés de l'armement. En revanche, en regroupant et en institutionnalisant séparément les domaines propices à la complémentarité — chaîne d'approvisionnement en combustible, gestion du combustible usé, sûreté nucléaire, R&D conjointe, MRO, normes dans l'espace et l'IA, coopération pour l'accès conjoint aux marchés tiers —, il est possible d'éviter que la concurrence ne porte atteinte à l'ensemble de la relation. Plutôt qu'une « coopération dans tous les domaines », il importe de concevoir « une coopération qui résiste à la concurrence ».

Le troisième enseignement est que plus un programme stratégique s'inscrit dans le long terme, plus il faut d'abord investir dans les ressources humaines et les institutions. De même que la coopération nucléaire franco-japonaise s'est concrétisée au fil de nombreuses réunions de comité et de recherches conjointes, la coopération franco-coréenne en matière de SNA ne peut attendre la construction du premier sous-marin pour commencer. Le Japon ne possédant pas de SNA, une comparaison directe avec la relation franco-japonaise n'est pas possible ; mais le principe selon lequel une coopération nucléaire et de sécurité sensible et de long

[17] Ministry of Foreign Affairs of Japan, « The 14th Meeting of the Japan-France Nuclear Cooperation Committee (Results) », 23 juillet 2026, https://www.mofa.go.jp/press/release/pressite_000001_02532.html
Ministry of Foreign Affairs of Japan, « Japan-France Summit Meeting and Working Dinner », 1 avril 2026, https://www.mofa.go.jp/erp/erp_1/fr/pageite_000001_01563.html

terme doit être consolidée par des institutions pérennes et des échanges de personnels demeure le même.

Tableau 3 : Institutionnalisation de la coopération de sécurité et nucléaire : Corée–France et Japon–France

Élément de comparaison	Corée–France (sept. 2026)	Japon–France (2026)	Enseignements
2+2 Affaires étrangères–Défense	Non institué	8e réunion 2+2 tenue	Nécessité d'un canal régulier de coordination politique de haut niveau entre la Corée et la France
ACSA	En cours de négociation en vue d'une conclusion rapide	En vigueur depuis 2019	Nécessité de finaliser le cadre de soutien logistique avant d'intensifier exercices et escales
Feuille de route de défense	Aucune	Feuille de route de défense signée en avril 2026	Nécessité d'un plan d'action à moyen long terme sur trois à cinq ans
Cadre de transfert de technologies de défense	Pas d'accord spécifique	Accord en vigueur depuis 2016	Examiner un cadre juridique et de contrôle des exportations en cas d'extension du développement conjoint
Mécanisme nucléaire de haut niveau	Accord sur la création d'un dialogue de haut niveau	14e réunion du comité de coopération nucléaire	L'essentiel : périodicité annuelle et fonctionnement de groupes de travail
Coopération SNA (personnel et maintenance)	Aucun accord officiel	Sans objet (le Japon ne possède pas de SNA)	À concevoir comme un enjeu stratégique propre à la relation franco-coréenne

Note : plus que l'intitulé des mécanismes, ce qui compte, c'est leur régularité, l'existence de groupes de travail et leur articulation avec les budgets et les projets.

PROCHAINE ÉTAPE : INSTITUTIONNALISER, CONCRÉTISER ET APPROFONDIR LA DIMENSION STRATÉGIQUE D'ICI 2027

Le sommet franco-coréen de septembre a clairement marqué une avancée par rapport à celui d'avril. Loin de se contenter de réaffirmer l'élévation de la relation au rang de « partenariat stratégique global », il a débouché sur la signature du protocole d'amendement relatif à la protection des informations militaires classifiées, l'accélération des négociations sur l'ACSA, des entraînements conjoints et des escales réciproques, un dialogue sur la stratégie industrielle et une coopération dans les technologies de pointe, le Partenariat Lumière, ainsi que le dialogue de haut niveau sur le nucléaire civil et la LOI sur une coopération de long terme dans l'enrichissement. La forte volonté politique manifestée par la partie française en faveur de l'élargissement de la relation franco-coréenne, en assurant une continuité entre la visite en Corée d'avril et la visite d'État du président Lee en septembre, constitue en particulier un atout important. Le défi consiste désormais à transformer cet élan politique en institutions et en projets qui continueront de fonctionner au-delà de 2027.

Premièrement, il faut conclure rapidement les négociations sur l'ACSA franco-coréen et élaborer les procédures applicables lors des exercices et des escales. Plus que la signature de l'accord elle-même, ce qui importe est l'établissement de procédures standardisées précisant, pour chaque type d'activité, quels biens et services seront mutuellement fournis et selon quelles modalités. C'est en appliquant concrètement l'ACSA à PÉGASE, aux escales navales et, à l'avenir, aux exercices de sécurité maritime, de lutte contre les mines et de recherche et sauvetage que l'accord deviendra un dispositif vivant.

Deuxièmement, il est nécessaire d'institutionnaliser un dialogue stratégique annuel de haut niveau entre les autorités diplomatiques et de défense, ou un 2+2 au niveau des vice-ministres, et d'élaborer une feuille de route franco-coréenne de la coopération de défense sur trois à cinq ans. Sans qu'il faille reproduire tel quel le modèle japonais, regrouper renseignement de défense, soutien logistique, entraînement, armement, cyber, espace et sécurité maritime dans un plan unique à moyen long terme, assorti de priorités et d'organismes responsables clairement définis, permettrait d'éviter que les accords conclus lors des sommets ne se dispersent entre les ministères.

Troisièmement, il faut rendre opérationnel le dialogue de haut niveau sur le nucléaire civil, si possible dans un délai de six mois, et créer des groupes de travail consacrés aux services d'enrichissement, au combustible usé, aux réacteurs de nouvelle génération, à la sûreté et à la radioprotection. La LOI avec Orano doit se transformer en contrat d'approvisionnement de

long terme, et les MOU entre instituts de recherche en projets de recherche effectifs dotés de budgets. S'agissant en particulier du combustible usé, il convient d'étudier l'expérience française tout en évaluant avec lucidité le périmètre envisageable, les coûts et les responsabilités dans le cadre de l'accord de coopération nucléaire Corée–États-Unis et du régime international de non-prolifération.

Quatrièmement, dans le domaine des SNA, il est nécessaire de rompre avec la « logique d'attente du prochain sommet » et de proposer, d'ici le premier semestre 2027, une étude de faisabilité conjointe franco-coréenne sur la coopération en matière de personnel, de sûreté et de maintenance. Les visites réciproques consacrées aux dispositifs de formation susceptibles d'être partagés dans des établissements tels que l'EAMEA, la formation des instructeurs, la formation sur simulateur, la radioprotection et la gestion des situations d'urgence, l'organisation de la maintenance et l'assurance qualité, ainsi que le retour d'expérience sur le MCO et les IPER, pourraient en constituer les priorités. Cette étape peut être engagée avec des risques politiques et techniques relativement faibles, tout en progressant parallèlement à la coopération Corée–États-Unis sur le combustible.

Cinquièmement, afin que la pérennité de la relation franco-coréenne ne dépende pas uniquement du mandat des dirigeants, il est nécessaire d'institutionnaliser une « diplomatie de sommets alternés ». La Constitution française limitant à deux le nombre de mandats présidentiels consécutifs, le président Macron ne peut se présenter à l'élection présidentielle de 2027 pour un troisième mandat consécutif. Le gouvernement français a annoncé que le premier tour de l'élection présidentielle de 2027 se tiendrait le 18 avril et le second tour le 2 mai. Le temps est donc compté pour transformer le haut niveau de confiance qui unit actuellement les deux chefs d'État en accords, en instance de concertation régulière et en projets communs qui continueront de fonctionner sous le prochain président et le prochain gouvernement français. Le président Lee Jae-myung a par ailleurs expliqué, en substance, que la diplomatie des sommets devait être engagée dès le début d'un mandat pour que ses effets puissent être exploités durablement — un principe qui vaut tout autant à l'égard du prochain président français.

Il serait possible d'organiser, le plus tôt possible après l'investiture du prochain président français, une visite du nouveau président en Corée, puis de poursuivre des consultations annuelles substantielles au sommet, au moyen de visites croisées et alternées, ou en marge des grandes réunions multilatérales. Il n'est pas nécessaire qu'il s'agisse chaque fois d'une visite d'État : il suffit de combiner visites d'État, visites officielles, visites de travail et entretiens en marge des réunions multilatérales. L'essentiel est de faire en sorte que l'impulsion politique

au niveau des chefs d'État permette de faire régulièrement le point sur le dialogue stratégique diplomatique et de défense, le dialogue de haut niveau sur le nucléaire civil, le dialogue sur la stratégie industrielle et la coopération en matière de personnel, de sûreté et de maintenance des SNA.

Enfin, la coopération franco-coréenne n'a pas à être conçue — et ne doit pas l'être — comme un axe distinct appelé à se substituer à l'alliance Corée–États-Unis. Tout en maintenant l'alliance Corée–États-Unis comme pilier de la dissuasion à l'égard de la Corée du Nord et de la défense combinée, il est réaliste d'élargir avec la France les options de la Corée en matière de diplomatie au sein du P5, de sécurité maritime en Europe et dans l'Indo-Pacifique, de chaîne d'approvisionnement nucléaire et d'aval du cycle, d'armement, d'espace et d'IA, ainsi que d'écosystème humain et opérationnel des SNA. L'autonomie stratégique française et la stratégie coréenne centrée sur l'alliance ne sont pas identiques ; mais en reconnaissant leurs différences, les deux pays peuvent dégager un large champ de convergence dans le renforcement conjoint de leurs capacités propres et de leurs réseaux de coopération.

Tableau 4 : Principales mesures de suivi pour les douze prochains mois

Chantier	Échéance recommandée	Indicateur minimal de résultat	Pilotage et coopération
ACSA franco-coréen	Fin 2026 – début 2027	Signature de l'accord, lancement des procédures internes, plan d'application aux exercices	Ministère de la Défense nationale, forces armées des deux pays
Dialogue stratégique diplomatie-défense	Premier semestre 2027	2+2 au niveau des vice-ministres ou canal annuel équivalent	Ministère des Affaires étrangères, ministère de la Défense nationale
Dialogue de haut niveau sur le nucléaire civil	Si possible dans les six mois	Première réunion, groupes de travail thématiques, calendrier annuel	Ministères et organismes compétents en matière d'industrie et de nucléaire
Coopération peu sensible en matière de SNA	Premier semestre 2027	Lancement d'une étude de faisabilité conjointe sur le personnel, la sûreté et la maintenance	Ministère de la Défense nationale et marine coréenne – ministère des Armées et Marine nationale
Concrétisation industrielle : défense, espace, technologies de pointe	2027	Sélection d'au moins un ou deux projets candidats	Ministère de l'Industrie, industrie de défense, secteur spatial, instituts de recherche

		(développement conjoint, MRO, R&D)	
Diplomatie de sommets alternés	À partir du second semestre 2027	Adoption du principe de consultations annuelles au sommet avec le prochain gouvernement français	Bureau présidentiel, ministère des Affaires étrangères

Note : les échéances constituent des propositions ; le calendrier effectif pourra être ajusté en fonction des procédures internes des deux pays et du calendrier politique français de 2027.

Les deux sommets de 2026 ont ouvert pour la relation franco-coréenne une rare « fenêtre d'opportunité ». Si la question posée en avril était « que faut-il institutionnaliser, que faut-il concrétiser en projets et jusqu'où approfondir la dimension stratégique ? », le sommet de septembre y a apporté une première réponse substantielle. L'étape suivante ne consiste pas à multiplier les documents, mais à conclure l'ACSA et à faire effectivement fonctionner un dialogue stratégique régulier en matière diplomatique et de défense, des projets nucléaires communs, la coopération en matière de personnel, de sûreté et de maintenance des SNA, ainsi que la diplomatie de sommets alternés. C'est à cette condition que le 140e anniversaire des relations diplomatiques entre la Corée et la France ne se limitera pas à des commémorations et pourra entrer dans l'histoire comme le point de départ du passage de la relation bilatérale du symbole à la substance stratégique.

L'expertise stratégique en toute indépendance

PROGRAMME
ASIE-PACIFIQUE

IRIS
INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES

2 bis, rue Mercœur - 75011 PARIS / France
+ 33 (0) 1 53 27 60 60
contact@iris-france.org

iris-france.org

L'IRIS, association reconnue d'utilité publique, est l'un des principaux think tanks français spécialisés sur les questions géopolitiques et stratégiques. Il est le seul à présenter la singularité de regrouper un centre de recherche et un lieu d'enseignement délivrant des diplômes, via son école IRIS Sup', ce modèle contribuant à son attractivité nationale et internationale.

L'IRIS est organisé autour de quatre pôles d'activité : la recherche, la publication, la formation et l'organisation d'évènements.